

### *Elections professionnelles.*

Une nouvelle réunion de préparation des élections professionnelles s'est tenue le 15 avril. La question du droit pour tous les agents de voter par correspondance a de nouveau été abordée. La DRH a communiqué une note de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique confirmant que cette possibilité n'est pas illégale tant qu'elle ne constitue pas une obligation.

L'UCP, comme la majorité des organisations syndicales, est attachée à cette possibilité du vote par correspondance pour tous les agents, dont elle espère une augmentation du taux de participation. C'est d'ailleurs la position de la DRH qui estime souhaitable de s'approcher du taux de participation de 66% obtenu lors des élections de la Fonction Publique Territoriale. Rappelons qu'aux élections de 2004/2005 à la Ville, la participation n'était que de 52%.

Par ailleurs, l'ensemble des organisations syndicales s'est élevé contre la proposition de la Direction des Affaires Culturelles de répartition des agents de cette direction. Il était proposé que les agents des bibliothèques et conservatoires votent dans les mairies d'arrondissement, alors que les agents des musées voteraient à la direction, rue des Francs-Bourgeois. Une telle modalité conduirait à une inégalité de traitement manifeste, certains agents votant à proximité de leur lieu de travail alors que d'autres se verraient imposer un trajet parfois long pour se rendre dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Les syndicats unanimes ont donc demandé que les agents de la DAC votent au plus près de leur lieu de travail. Une décision est attendue.

### *Petite Enfance : aucune avancée.*

La mobilisation des personnels de la Direction des Familles et de la Petite Enfance se poursuit pour obtenir des effectifs supplémentaires dans toutes les catégories professionnelles de ce secteur, aucune proposition concrète de l'Administration n'ayant été obtenue, malgré une rencontre le 17 avril. Un nouveau temps fort est prévu le jeudi 22 mai.

### *Journée de solidarité.*

La loi 2008-351 du 16 avril 2008 (journal officiel du 17 avril 2008) fixe dans son article 2 les conditions dans lesquelles les 3 fonctions publiques devront instaurer la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Sous réserve des délibérations pour les collectivités territoriales, des décisions des directeurs des établissements pour la fonction publique hospitalière et des arrêtés des ministres compétents, après avis des instances paritaires ou des instances concernées, cette journée pourra être accomplie par le travail, soit d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai, soit d'un jour de réduction du temps de travail, soit sous tout autre forme permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Cette mesure remet en cause celle en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, qui autorisait l'abandon d'un jour de congé annuel.

L'UCP vous tiendra informé de l'évolution de cette question et veillera particulièrement, lors de la réunion des instances paritaires, à ce que les nouvelles modalités de mise en œuvre soient le moins pénalisantes possible pour les agents de la ville et du département de Paris.

## Réorganisation d'Eau de Paris.

Anne LE STRAT, Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, en sa qualité de présidente d'Eau de Paris (ex SAGEP) a informé les partenaires sociaux de l'évolution du service public de l'eau.

En effet, Eau de Paris, producteur d'eau potable de la capitale, va prendre la forme juridique d'une régie autonome dans le cadre d'un établissement public à caractère industriel et commercial prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cet établissement reprendra en outre l'activité de distribution des 2 délégataires (CEP et EFPE) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sous réserve que le Conseil de Paris délibère dans ce sens.

Le CRECEP pourrait être également concerné par cette réorganisation.

Enfin, est prévu l'arrêt de la production de l'usine d'Ivry à la fin 2009, compte tenu de la baisse continue de la consommation d'eau potable.

Les représentants du personnel SAGEP/UCP/UNECT Ville de Paris et en particulier leur président et délégué syndical Thierry BRIAND, veilleront à ce que tous les personnels, qu'ils soient fonctionnaires détachés de la Ville de Paris, salariés de droit privé d'Eau de Paris, ainsi que ceux des deux distributeurs, bénéficient des garanties quant à leur emploi, leur rémunération, les perspectives de déroulement de carrière et les acquis sociaux.

C'est à ces conditions qu'ils accompagneront cette profonde réorganisation, qui ne peut se faire sans l'adhésion du personnel. Il en va de l'efficacité du service public de l'eau et de son climat social.

## UCP/UNECT Ville de Paris.

Le syndicat des attachés des administrations parisiennes UCP/UNECT Ville de Paris a tenu son assemblée générale et renouvelé son bureau.

Ont été élus ou réélus :

**Président :** Jean-Marc LEYRIS (DLH), **vice-présidents :** Sylvette SCHMITT (DRH), Jean-Pierre ARNAULT (DRH), **secrétaire générale :** Patricia DIDION (DALIAT).

*Attaché des administrations parisiennes (ex attaché d'administration) depuis 1987, Jean-Marc Leyris a travaillé dans plusieurs directions de la Ville. Affecté à la DLH depuis 1996 en tant que chef du bureau de l'information des propriétaires et occupants et chef du bureau des affaires juridiques, il vient de prendre dans cette même direction le poste de chef du bureau de la gestion locative, des transferts aux bailleurs sociaux et des ventes.*

L'assemblée générale a également travaillé sur les prochaines élections professionnelles, sur le devenir du corps des attachés des administrations parisiennes et sur les modifications en cours de la carrière des chefs de service administratif (sur lesquelles UCP Flash reviendra prochainement).

### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45